



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 2273

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait exprimé par l'UDAF de la Moselle que soient posées les bases d'une politique familiale globale et ambitieuse, tant en ce qui concerne le logement que l'éducation, l'emploi, les médias, la politique sociale, l'aménagement du territoire, la fiscalité. Elle demande notamment l'élaboration d'une loi d'orientation sur la famille, qui affirmerait les priorités majeures pour chacun de ces domaines et qui prendrait également en compte les situations particulières comme les familles monoparentales ou les familles touchées par le handicap. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de procéder à un réexamen d'ensemble de la politique familiale intégrant, outre les prestations familiales, la dimension des politiques scolaire, fiscale, de logement, de transport... Cependant, des mesures concrètes ont été d'ores et déjà mises en oeuvre en faveur des familles. L'allocation de rentrée scolaire a été, pour cette année, majorée et portée à 1 600 F par enfant. Le Gouvernement a dégagé 290 MF afin de garantir l'accès aux cantines scolaires des enfants des familles les plus défavorisées. En matière de logement, élément essentiel pour les familles, dès cette année, les crédits nécessaires à la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires dont 50 000 HLM seront dégagés. Les barèmes des aides personnelles au logement ont été revalorisés à effet du 1er juillet 1997 alors qu'ils ne l'avaient pas été depuis trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2273

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2623

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4368